2.3. La flore

Le conservatoire Botanique National a établi un inventaire de plusieurs espèces protégées sur le territoire des 4 communes.

Les espèces protégées par le règlement du 18 août 2003 sont de **la famille des orchidacées.** Elles ont pour habitat, les sols calcaires, les lisières forestières et les sols marécageux.

- Epipactis à larges feuilles - Epipactis helleborine (Griselles)
- Epipactis pourpre - Epipactis purpurata (Griselles)
- Orchis bouc - Himantoglossum hircinum (Chevannes)
- Listère ovale - Listera ovata (Griselles)
- Néottie nid d'oiseau - Neottia nidus-avis (Griselles)
- Ophrys abeille - Ophrys apifera (Griselles et Chevry-sous-le-Bignon)
- Orchis pourpre - Orchis purpurea (Griselles)
- Orchis vert - Platanthera chlorantha (Chevry-sous-le-Bignon)

Epipactis à larges feuilles

Epipactis pourpre

Orchis bouc

Listère ovale

Néottie nid d'oiseau

Ophrys abeille

Orchis pourpre

Orchis vert

2.4. La faune

Selon l'inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) de nombreuses espèces sont recensées sur les communes, parmi lesquelles des espèces protégées.

2.4.1. Les oiseaux

Les différents milieux présents sur la commune favorisent la diversité.
Les boisements et les fourrés, en raison du couvert végétal, offrent de bonnes potentialités de recherche de nourriture et d'abri. Ils accueillent le hibou moyen-duc (Asio otus), la mésange bleue (Parus caerulus), la mésange charbonnière (Parus major), le rouge-gorge (Erithacus rubecula), tourterelle des bois (Streptopelia turtur).

2.4.2. Les mammifères

Le milieu forestier accueille la grande faune comme le chevreuil (Capreolus capreolus) et le sanglier (Sus Scrofa).
Les mammifères de la famille des mustélidés sont également présents sur le territoire intercommunal. On peut observer des fouines (Martes foina), des martres des pins (Martes martes), des blaireaux européens (Meles meles), des hermines (Mustela erminea), des belettes d'Europe (Mustela nivalis), des putois d'Europe (Mustela putorius).
Parmi les mammifères carnivores le renard roux (Vulpes vulpes) gîte sur les communes car les espèces proies sont également trouvées comme le lièvre (Lepus capensis) et le lapin de garenne (Oryctolagus cuniculus).

2.5. Trames verte et bleue et corridors écologiques

La mise en œuvre de la trame verte et bleue résulte des travaux du Grenelle de l'environnement. Elle est destinée à stopper la perte de biodiversité en préservant et restaurant les continuités écologiques.
Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) est élaboré par la Région et l'Etat en association avec un comité régional TVB.

Quelques définitions

- **Trame verte et bleue** : ensemble de continuités écologiques - une composante bleue (cours d'eau, canaux, zones humides....) et une composante verte (milieux naturels ou semi-naturels, formations végétales linéaires ou ponctuelles).
- **Continuité écologique** : association de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques
- **Réservoirs de biodiversité** : zones vitales, riches en biodiversité, où les espèces peuvent réaliser l'ensemble de leur cercle de vie : reproduction, alimentation, abri...
- **Corridors écologiques** : voies de déplacement empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité : par exemple, des haies et des bosquets dans un champ, un pont végétalisé sur une autoroute,...

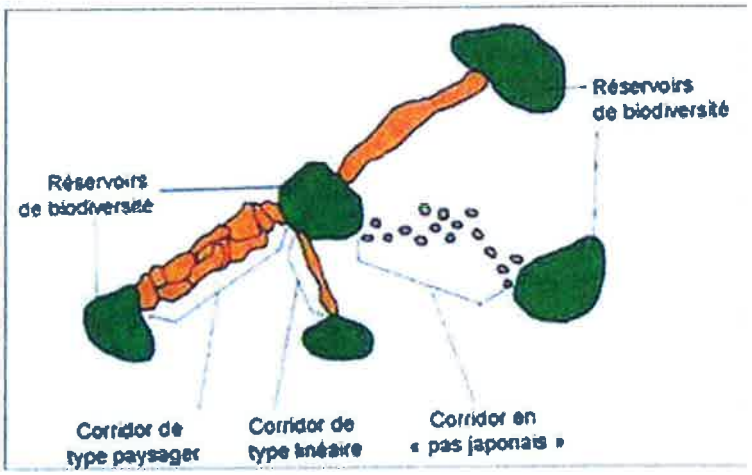

Représentation schématique de la trame verte et bleue.
Source : Guide COMOP TVB

2.5.1. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique a été instauré par la loi Grenelle 2 dans l'objectif de freiner la perte de biodiversité par la reconstitution d'un réseau écologique fonctionnel. Il est élaboré conjointement par la Région et l'Etat en association avec un comité régional.

Ce Schéma est en cours de réalisation.

2.5.2. La trame verte et bleue à l'échelle du Pays Gâtinais/Agglomération Montargoise

Lors du comité de pilotage du 29 mai 2013, les premiers éléments relatifs au réseau écologique du Pays Gâtinais/Agglomération Montargoise ont été présentés. Les extraits ci-après illustrent les études relatives aux trames verte et bleue.

Continuum et corridors sous-trame boisée

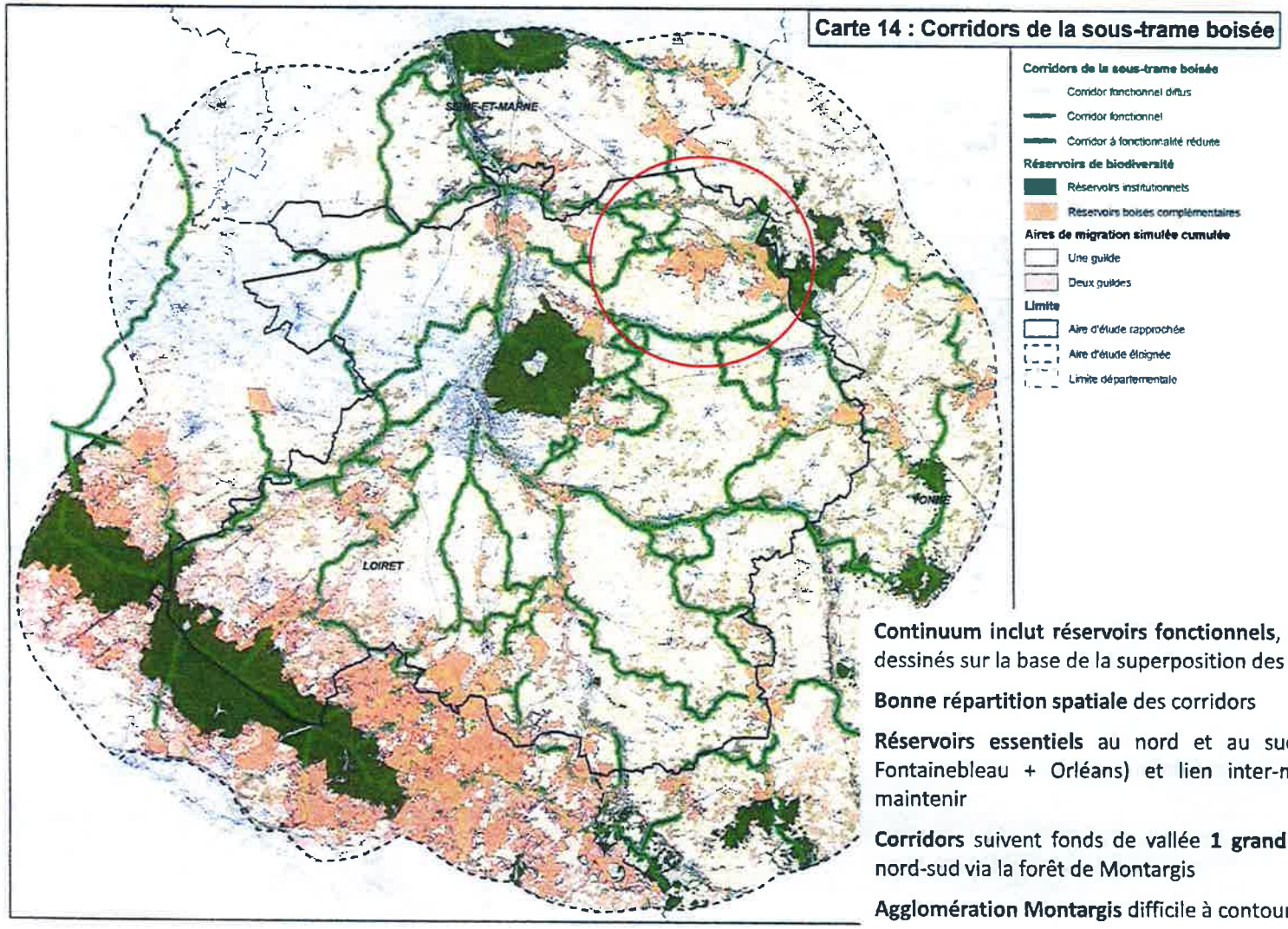

Continuum inclut réservoirs fonctionnels, corridors dessinés sur la base de la superposition des AMS

Bonne répartition spatiale des corridors

Réservoirs essentiels au nord et au sud (forêts Fontainebleau + Orléans) et lien inter-massifs à maintenir

Corridors suivent fonds de vallée **1 grand corridor** nord-sud via la forêt de Montargis

Agglomération Montargis difficile à contourner

Cartographie du réseau écologique du territoire du Gâtinais/agglomération Montargoise
Extrait du comité de pilotage du 29 mai 2013

Continuum et corridors sous-trame bleue

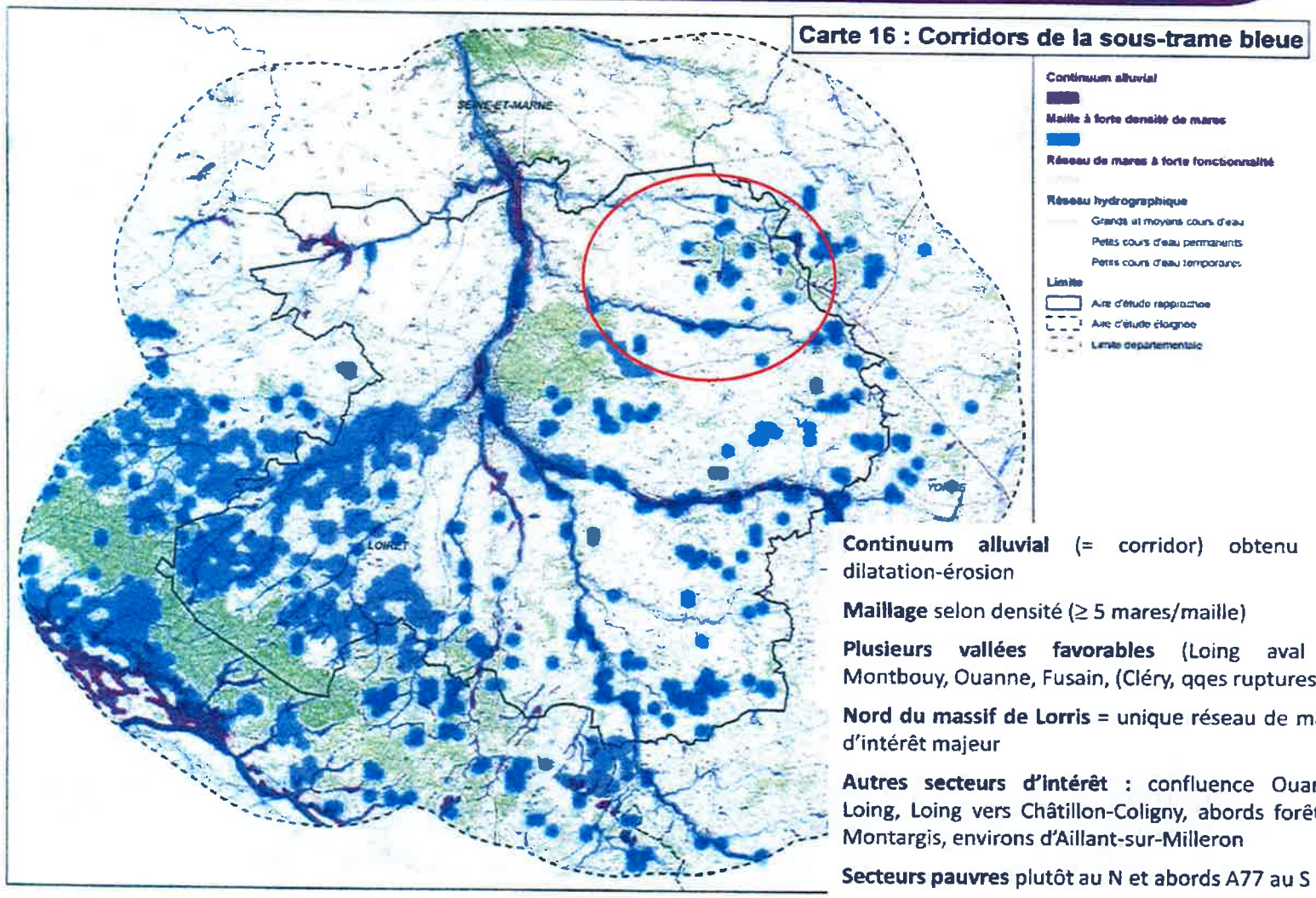

Continuum alluvial (= corridor) obtenu par dilatation-érosion

Maillage selon densité (≥ 5 mares/maille)

Plusieurs vallées favorables (Loing aval de Montbouy, Ouanne, Fusain, (Cléry, qqes ruptures)…)

Nord du massif de Lorris = unique réseau de mares d'intérêt majeur

Autres secteurs d'intérêt : confluence Ouanne-Loing, Loing vers Châtillon-Coligny, abords forêt de Montargis, environs d'Aillant-sur-Milleron

Secteurs pauvres plutôt au N et abords A77 au S

Cartographie du réseau écologique du territoire du Gâtinais Montargoise
Extrait du comité de pilotage du 29 mai 2013

2.5.3. La trame verte et bleue à l'échelle du Territoire intercommunal de Griselles

A l'échelle de du territoire intercommunal, la trame verte et bleue et les corridors écologiques peuvent être précisés. Les cartes présentées en pages suivantes ont été élaborées selon la méthodologie explicitée ci-dessous :

Les secteurs à enjeux sur le territoire de Griselles s'articulent notamment autour des corridors s'appuyant sur la trame des milieux boisés. Le second secteur à enjeux s'appuie sur la trame bleue du territoire, notamment représentée par la Cléry, le Betz et le ru de Sainte Rose.

Il est à noter également que la trame des milieux ouverts / semi-ouverts, principalement articulée sur les parcelles de cultures, constitue un vaste espace favorable au déplacement d'espèces. Bien que non matérialisée sous-forme d'un corridor, cette trame recoupe de nombreuses continuités, difficilement identifiables mais néanmoins fonctionnelles.

La carte ci-après permet de cartographier les différents réservoirs de biodiversité et identifie les réseaux permettant de les relier à l'échelle intercommunale.

TRAME VERTE ET BLEUE DU TERRITOIRE DU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DE GRISELLES

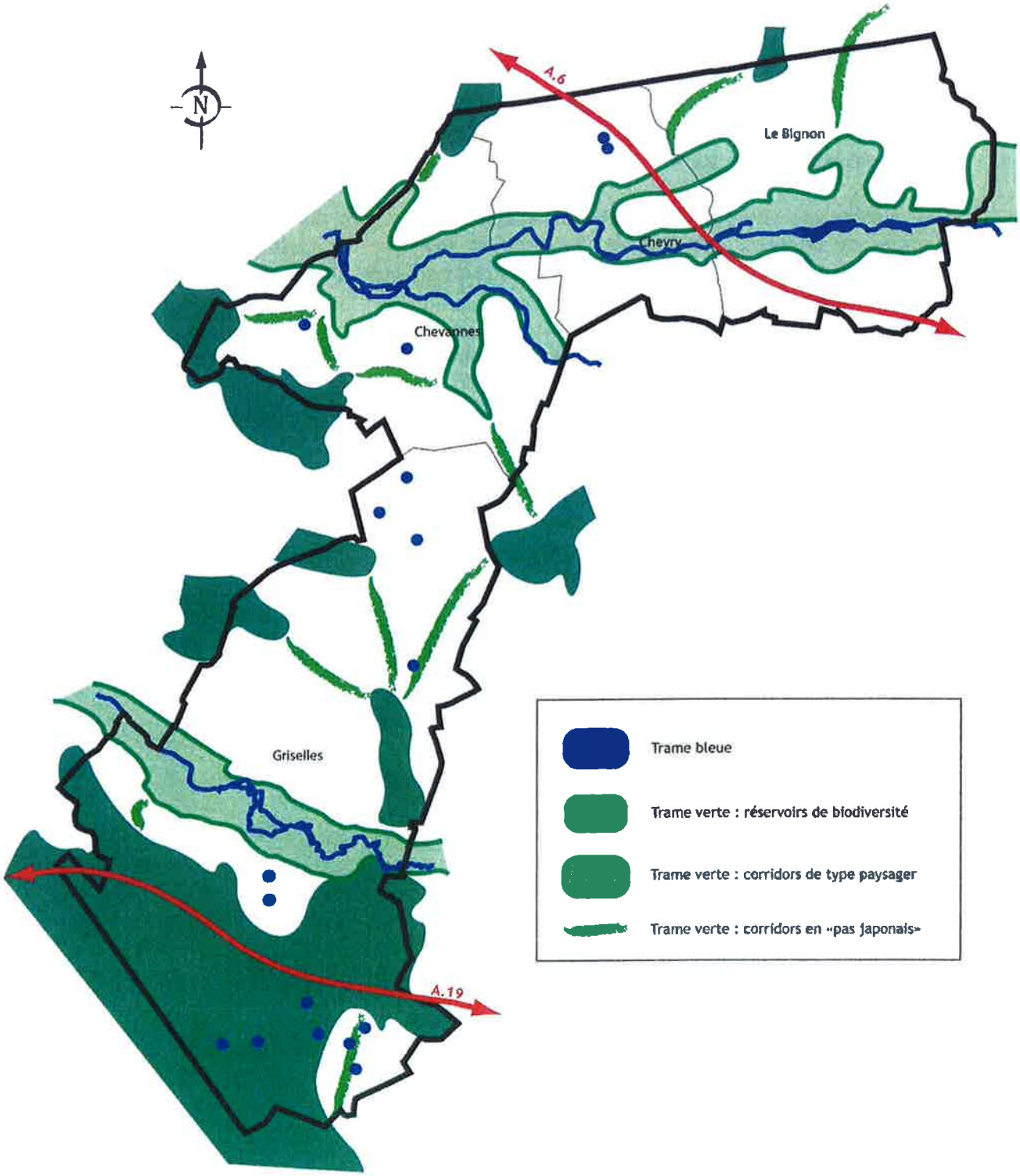

3. La protection des biens et des personnes

3.1. Les risques naturels

Mouvements de terrains
(source : www.prim.net)

Ils concernent essentiellement les mouvements de terrain liés soit à la présence de cavités souterraines soit au phénomène de retrait/gonflement des argiles.

- **Le risque de mouvements de terrains liés à la présence de cavités souterraines** : le service géologique régional Centre du BRGM a réalisé une étude de recherche sur la présence de cavités souterraines dans le Loiret d'origine naturelle ou anthropique et les désordres associés. Cette étude a classé **les quatre communes en aléa fort.**
- Le risque de mouvement de terrains liés aux argiles : le service géologique du BRGM a également réalisé une étude relative au phénomène de retrait-gonflement des argiles dans le Loiret. **Sur le territoire du Syndicat, cette étude indique que la majorité des quatre communes est classée en aléa moyen, pour 85% de la superficie totale sur Griselles, 60% sur Chevannes, 59% sur Chevry-sous-le-Bignon et 72 % sur le Bignon-Mirabeau.** Le reste du territoire est soit classé en aléa faible, soit non classé.
  Ces communes ont fait l'objet d'arrêtés de catastrophe naturelle au titre des mouvements différentiels consécutifs à une sécheresse.

Inondations

Le département du Loiret est concerné par le risque inondation de la Loire, du Loing, de l'Ouanne et de l'Essonne au titre des risques majeurs.

La commune de Griselles
Suite à un épisode pluvieux, la Cléry et ses affluents ont provoqué des inondations en juin 1986.la commune a fait l'objet d'un arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle en date du 25/08/1986 au titre des inondations, coulées de boue (source : www.prim.net).

La commune de Chevannes
Suite à un épisode pluvieux, le Betz et ses affluents ont provoqué des inondations n juin 1986. La commune a fait l'objet d'un arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle en date du 25/08/1986 au titre des inondations, coulée de boue (source : www.prim.net).

La commune du Bignon-Mirabeau
La commune n'a pas fait l'objet d'arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle à ce titre (www.prim.net).

La commune de Chevry-sous-le-Bignon
Suite à un épisode pluvieux, le Betz et ses affluents ont provoqué des inondations en décembre 2001. La commune a fait l'objet d'un arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle en date du 04/07/2002 au titre des inondations, coulées de boue (www.prim.net).

⇨ *Voir carte multirisque en annexe du rapport de présentation*

Le SDAGE Seine-Normandie 2010-2015, approuvé par arrêté préfectoral du 20 novembre 2009 défini des orientations fondamentales et dispositions (n°12) relatives à la réduction du risque inondations par les cours d'eau qu'il y a lieu de prendre en compte dans la planification du territoire intercommunal.

Tempêtes

Les communes de Griselles, Chevannes, Le-Bignon-Mirabeau et Chevry-sous-le-Bignon ont fait l'objet d'un arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle au titre de la tempête du 29/12/1999 (source : www.prim.net).

Risque sismique

Le département du Loiret est en zone de sismicité 1, aléa très faible.

3.2. Les risques technologiques

Aucun établissement industriel relevant du régime de l'autorisation préfectorale sur les installations classées pour la protection de l'environnement n'est actuellement recensé sur le territoire intercommunal de Griselles.
Par ailleurs, la partie Nord du territoire de Griselles est traversée par la canalisation de transport de gaz « Dordives/Cesy » de 300 mm de diamètre. La présence de cette canalisation génère des zones de danger impliquant des mesures proportionnées à chacun des trois niveaux de danger définis (significatifs, graves et très graves) tendant à interdire certaines constructions et à limiter la densité de population.

Toujours au titre des risques technologiques, il y a lieu de signaler la présence de plusieurs axes routiers (A6, A19, RD32, 33, 34, 115, 147 et 315) sur lesquelles peuvent transiter des transports de matières dangereuses (TMD).

S'agissant des sites et sols pollués, 3 sites ont été identifiés sur le territoire intercommunal de Griselles (un sur le Bignon-Mirabeau et deux sur la commune de Chevry-sous-Le-Bignon).
Source : www.basias.brgm.fr

4. La lutte contre les nuisances

4.1 Nuisances sonores

Dans chaque département, il a été procédé à un classement des infrastrustures de transports terrestres en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic. Dans le Loiret, le classement des infrastructures de transports terrestres a été approuvé par arrêté préfectoral du 24 avril 2009.

Les communes du Bignon-Mirabeau et de Chevry-sous-le-Bignon sont traversées **par l'autoroute A6, classée en catégorie** 1 (zone affectée par le bruit de 300 mètres de largeur de part et d'autre du bord de la chaussée). Celui de Griselles est parcouru par **l'autoroute A19 classée en catégorie 2** (zone affectée par le bruit de 250 mètres de largeur de part et d'autre du bord de chaussée).

4.2 Qualité de l'air

4.2.1 Contexte réglementaire et engagement du Grenelle de l'environnement

L'État et la Région Centre ont élaboré conjointement le **Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE)** conformément à la Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite Loi Grenelle II.

Au regard des engagements pris par la France depuis plusieurs années, à l'échelle mondiale, européenne ou nationale, le SRCAE est destiné à définir les **grandes orientations et objectifs régionaux**, en matière de :

- maitrise de la consommation énergétique,
- réduction des émissions de gaz à effets de serre,
- réduction de la pollution de l'air,
- adaptation aux changements climatiques,
- valorisation du potentiel d'énergies renouvelables de la région.

Le Préfet de la région Centre par **l'arrêté préfectoral N°12.120 du 28 juin 2012 a** validé le SRCAE.

Le SRCAE se compose notamment des documents suivants :

- Une partie contexte présente les problématiques abordées et le rôle du SRCAE.
- Le rapport présente la situation régionale en termes de consommation et production d'énergie, d'émission de gaz à effet de serre, de vulnérabilité climatique et de qualité de l'air, ainsi que les perspectives pour 2020 et 2050 de production d'énergies renouvelables, de diminution de la consommation énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- Le document d'orientations présente 7 orientations et leurs sous-orientations en vue d'atteindre les objectifs pour 2020 et 2050, dont 4 orientations thématiques (maîtrise de la demande énergétique, réduction des émissions de GES, développement des énergies renouvelables, amélioration de la qualité de l'air) et 3 orientations transversales. Un effort particulièrement important en matière d'efficacité énergétique est prévu dans le secteur du bâtiment.
- Le schéma régional éolien (SRE), annexe du SRCAE prévue par la réglementation, comprend notamment une note générale de présentation du SRE mentionnant les enjeux et contraintes régionales prises en compte pour élaborer le SRE, une note de présentation des zones définies et des recommandations, une liste de communes dans lesquelles les zones de développement de l'éolien peuvent être créées, une cartographie indicative des zones favorables au développement de l'énergie éolienne.

Les communes du Bignon-Mirabeau et de Chevry-sous-le-Bignon sont situées en zone sensible du SRCAE.

4.2.2 En région Centre

La surveillance de la qualité de l'air de la région Centre est assurée par l'association Lig'Air créée en novembre 1996. Elle réalise le suivi en continu des concentrations de 15 indicateurs de pollution de l'air : dioxyde de soufre, oxydes d'azote, ozone, monoxyde de carbone, particules en suspension (PM_{10} et $PM_{2,5}$), benzène, toluène, éthylbenzène et xylènes.
L'association assure également la mesure des métaux toxiques (plomb, cadmium, arsenic et nickel) et effectue des campagnes de mesure des pesticides.
Le bilan environnemental effectué dans le cadre du PRQA a mis en évidence la situation plutôt favorable de la région Centre au regard de la pollution atmosphérique. Néanmoins, la proximité de la région parisienne, associée à des conditions météorologiques particulières, peuvent engendrer une dégradation ponctuelle de la qualité de l'air à l'ozone, notamment dans la partie Nord-Est de la région.

4.2.3 A l'échelle locale

Il est difficile de dresser un bilan local de la pollution atmosphérique sur les communes, étant donné qu'il n'existe pas de station de mesure sur le territoire, ni à proximité immédiate.

4.3 Ondes électromagnétiques

L'agence nationale des fréquences et leur base « cartoradio » recense 5 antennes relais sur le territoire intercommunal de Griselles :

GRISELLES
- 1 relais sur pylône autostable BOUYGUES situé au lieu-dit « Les usages Panniers ».
- 1 relais sur pylône autostable ORANGE situé sur la voie communale n°11 de Bois le Roi à Courtemaeaux - Le Menillet.

CHEVANNES
- 1 relais sur pylône autostable route de Bignon-Mirabeau, RD n°33.
- 1 relais sur pylône autostable ORANGE, rue de la petite Bastille au lieu-dit « La Pièce du Moulin ».

LE BIGNON MIRABEAU
- 1 relais sur pylône autostable ORANGE au lieu-dit « Champs Les Dupuis ».

5. Gestion des déplacements

5.1. Les infrastructures routières

Le territoire intercommunal de Griselles est traversé par :

- Deux autoroutes (A6 et A19).
- Des routes départementales : les RD 32, RD 115, RD 315, RD 33, RD 147 et RD 34.

Il est également concerné par un ensemble de routes départementales :

- La **RD 32** traverse la commune de Griselles (ainsi que son bourg) en Ouest/Est pour relier Ferrières-en-Gâtinais à Courtenay.
- La **RD 115** est également un axe Ouest/Est au Sud de la commune de Griselles et permet de relier Ferrières-en-Gâtinais à la RD2060 en passant par les hameaux de Corbelin et de Bois-le-Roi.
- La **RD 315** est un axe Nord/Sud qui permet de relier Griselles à Chevannes.
- La **RD 33** relie Ferrières-en-Gâtinais à la RD 42 (limite de la Seine-et-Marne) en passant par Chevannes, Chevry-sous-le-Bignon et Le Bignon-Mirabeau.
- La **RD 146** traverse la commune de Chevry-sous-le-Bignon selon un axe Nord/Sud (Egreville/Pers-en-Gâtinais).
- La **RD 34** traverse Le Bignon-Mirabeau selon un axe Nord-Ouest/Sud (Egreville/Rosoy-le-Vieil).
- La **RD 147** permet de relier Le Bignon-Mirabeau à Bazoches-sur-le-Betz.

Un **important maillage de voiries communales** dessert les hameaux, les écarts et les différentes communes limitrophes.

Le **chemin de Grande Randonnée (GR13)** longe la vallée de la Cléry et prend la direction de la forêt domaniale de Montargis au niveau du château de la Fontaine. Le tracé qui se poursuit dans la vallée de la Cléry en direction de l'Est devient le **GR 132**.

Le territoire **n'est pas concerné par des voies classées à grande circulation.**

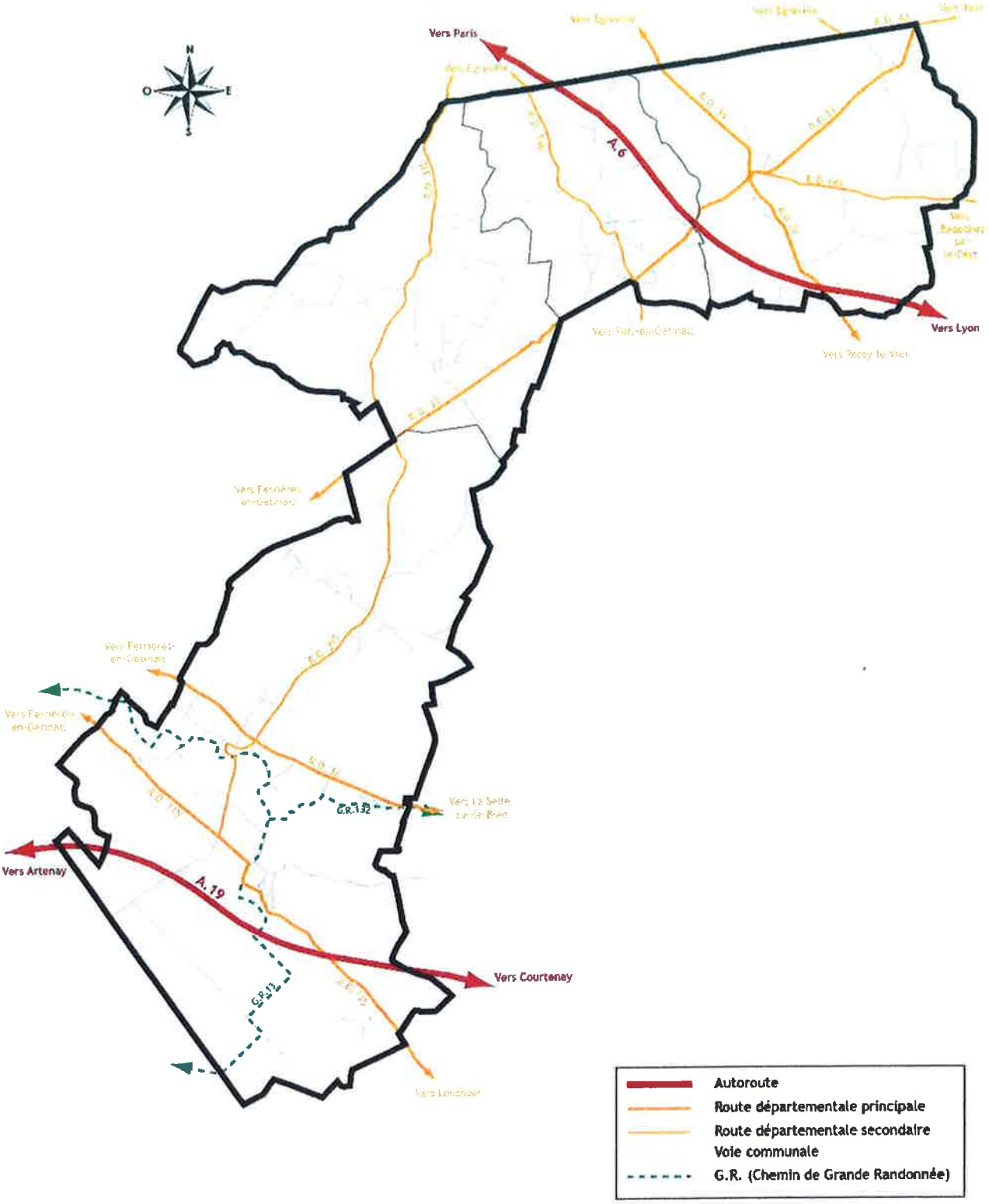
N
O
E
S
Vers Paris
A.6
Vers Lyon
Vers Artenay
A.19
Vers Courtenay
G.R.32
G.R.11
Autoroute
Route départementale principale
Route départementale secondaire
Voie communale
G.R. (Chemin de Grande Randonnée)

5.2. Contraintes réglementaires

Sur le territoire du syndicat, les dispositions de l'article L.111-1-4 du code de l'urbanisme sont applicables aux abords des autoroutes A6 et A19 (marge de recul de 100 mètres comptés à partir de l'axe de chacune des deux voies).

5.3. Sécurité routière

Le bilan de l'accidentalité, établi sur la période s'échelonnant du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2012, sur le périmètre du PLUI, fait état de 8 accidents corporels et représentant 21 victimes, dont 2 tués, 6 blessés et 13 non hospitalisés.

5.4. Transport collectif

Le territoire intercommunal n'est pas desservi par un réseau de transport collectif. L'arrêt le plus près se situe sur la commune de Ferrières en Gâtinais.

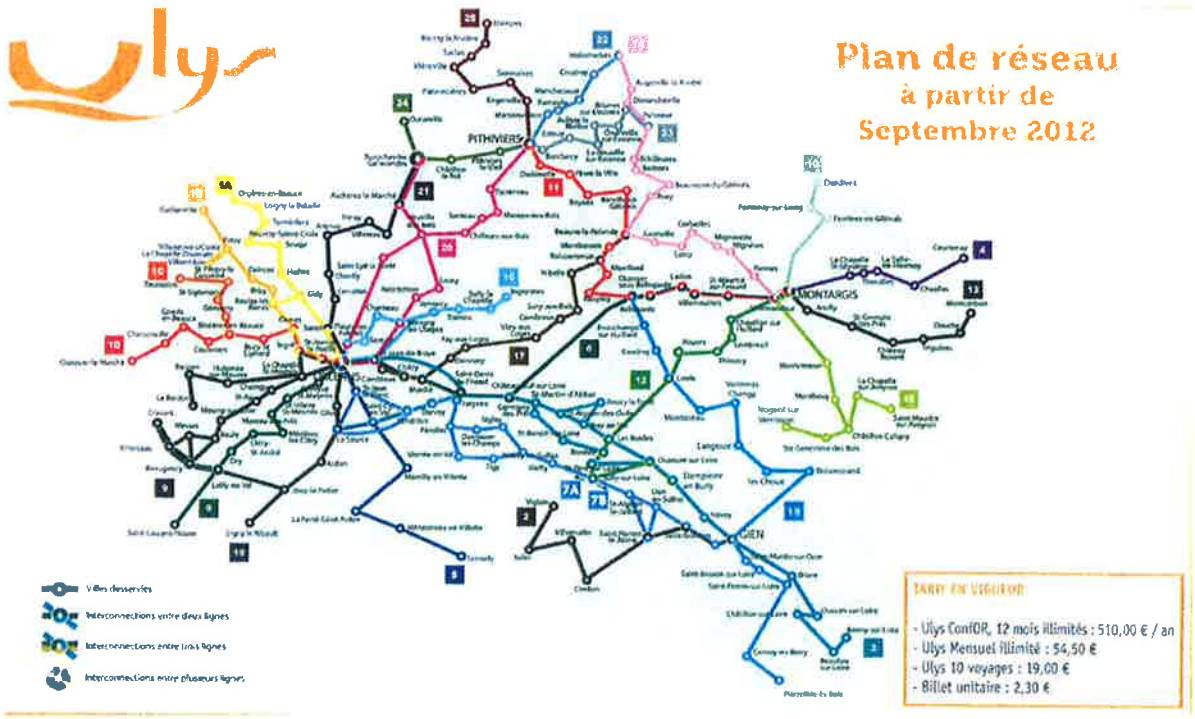

6. Gestion de l'énergie

6.1. Réseau de lignes électriques

ERDF est le service gestionnaire de ce réseau.

6.2. L'énergie solaire

La région Centre se caractérise par un potentiel solaire intéressant qu'il est tout à fait possible de valoriser. Elle présente un potentiel moyen de l'ordre de 1 220 à 1 350 kWh/m2 qui, même s'il ne la positionne pas au tout premier rang, ne doit pas être négligé. Il correspond en effet, à une couverture pour un foyer type de plus de 50% des besoins pour la production d'eau chaude sanitaire et jusqu'à 40% des besoins de chauffage (plancher basse température).

Ce potentiel est largement suffisant pour envisager une exploitation rentable de panneaux solaires. Les exemples allemands et danois, bénéficiant d'un ensoleillement moindre, l'illustre bien.

Le principe de la géothermie consiste à extraire l'énergie contenue dans le sol et le sous-sol pour l'utiliser sous forme de chauffage ou d'électricité.

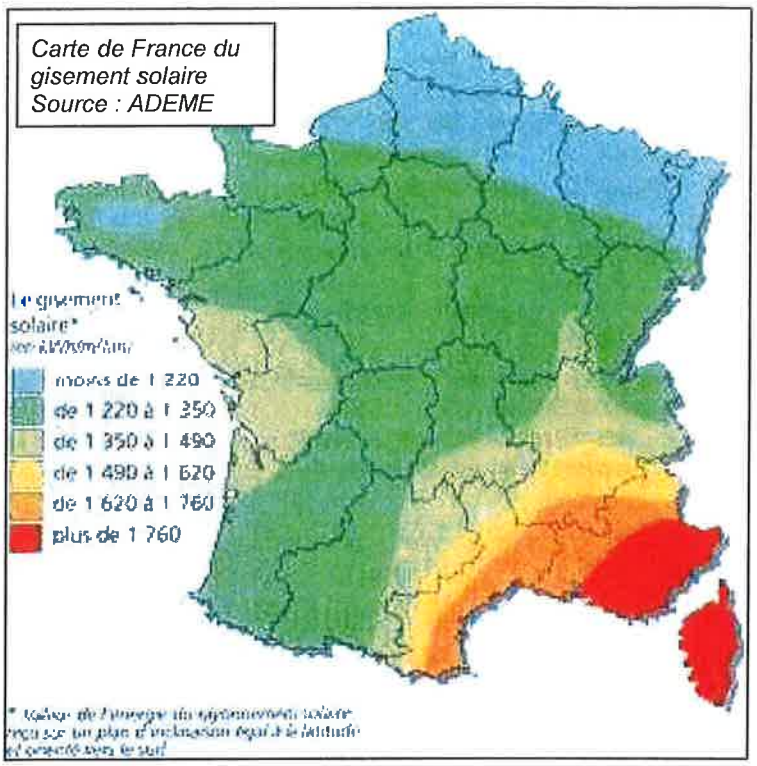

Carte de France du gisement solaire Source : ADEME

7. Gestion de la ressource en eau

7.1. Le réseau d'eau potable

Les quatre communes sont alimentées par les ressources issues de sources exploitées sur la commune de St Loup de Gonois. Un seul de ces captages est protégé par une Déclaration d'Utilité Publique. Une mise à jour des périmètres institués est en cours afin d'intégrer l'exploitation de la deuxième source. Ces périmètres ne touchent par le territoire du syndicat.

En revanche, la **commune de Griselles est partiellement impactée par le périmètre de protection rapproché du forage « du Puits de l'abîme »**. Ce forage est situé sur la commune de Paucourt. Le secteur concerné se trouve sur la pointe Sud du territoire de Griselles dans la forêt domaniale de Montargis.

7.2. Le réseau d'eaux usées

Sur les quatre communes, seule la commune du Bignon-Mirabeau dispose d'un système d'assainissement collectif.

8. Gestion des déchets

Pour le Loiret, le plan départemental d'élimination des déchets et assimilés a été approuvé par arrêté préfectoral le 18 février 1997 et modifié le 16 janvier 2001.

9. Les paysages naturels

Le territoire intercommunal de Griselles s'inscrit dans la région naturelle dite « Gâtinais de l'Est » caractérisée par un paysage semi-bocager, vallonné, boisé et entaillé par des vallées marquées. Ce paysage semi-bocager se constitue donc :

- D'un paysage ouvert de plateau.
- d'un paysage fermé des vallées.
- D'un paysage fermé de boisements.
- D'un paysage bâti : bourg, hameaux et écarts bâtis.

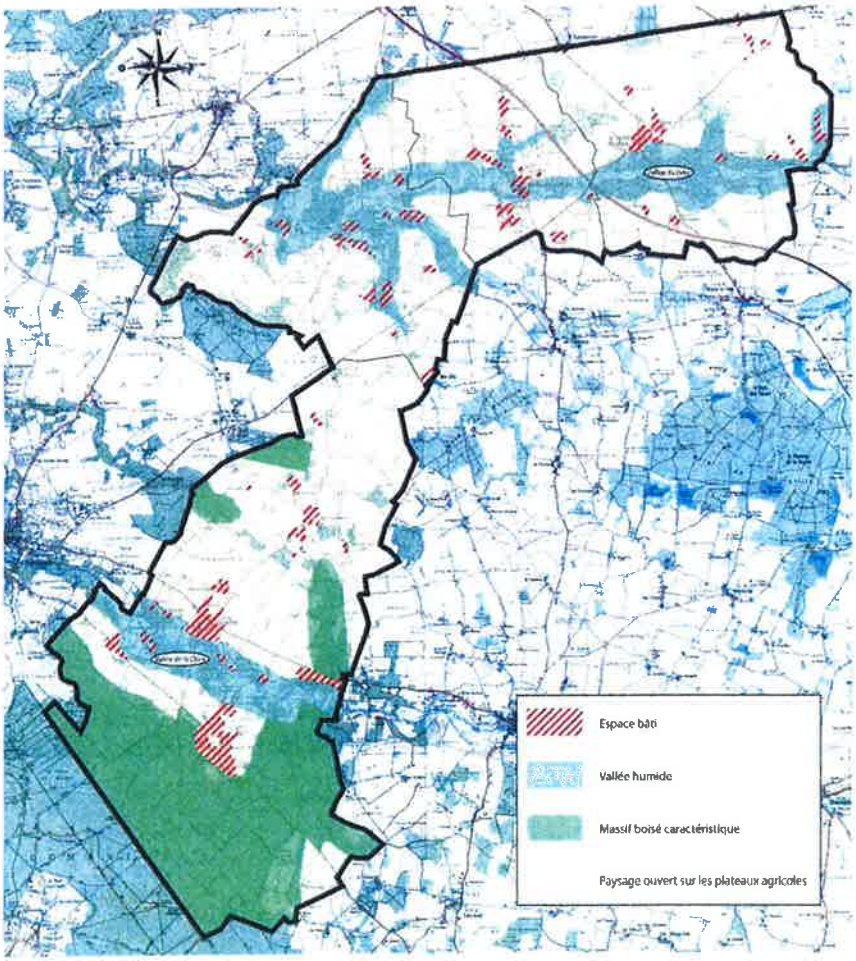

9.1. Le paysage ouvert de plateau

Les plateaux agricoles, qui s'étendent de part et d'autres des vallées, caractérisent **le paysage ouvert.**

Ce territoire plat est composé de cultures céréalières avec des boisements en fond de perspective.

Des massifs boisés ponctuent ce paysage et canalisent les vues.

Les massifs boisés canalisent les vues (les Haies - le Bignon-Mirabeau)

Cultures céréalières avec boisements en fond de perspective (la Râlerie - Chevannes)

Paysage ouvert aux abords de La Maison Rouge (Griselles)

L'absence de relief et la faible présence du végétal facilitent les co-visibilités.

Ce paysage est limité par les boisements qui accompagnent les coteaux des vallées, et au Sud, par la forêt de Montargis.

Vue de Chaudron depuis Boudainville (Chevannes)

Vue des Thibauts depuis les Cottencins (Chevry-sous-le-Bignon)

Sur Griselles, en bordure de la RD 32, des friches marquent le paysage avant l'arrivée sur le bourg.

Plusieurs vergers et quelques alignements de fruitiers sont encore présents sur le territoire. Ils sont les témoins des anciennes productions fruitières du Gâtinais (cidre).

Le paysage ouvert est traversé sur les communes de Griselles et Chevannes par une ligne haute tension (direction Nord/Sud).

Vergers aux Fourneaux (Griselles)

Un important silo agricole marque la limite entre le territoire de Chevannes et Griselles en bordure de la RD 33. Il forme un repère visible de loin.

Silo sur le territoire de Chevannes

Ligne haute tension sur Griselles

L'autoroute A6 traverse les communes du Bignon-Mirabeau et de Chevry-sous-le-Bignon. Elle marque le paysage principalement au niveau de l'entrée de service au Sud de la commune.

Plusieurs antennes relais sont présentes sur le territoire, la plus visible est située en bordure de la RD 33 non loin des Hoctins (Chevannes).

A6 - aire de service du Bignon-Mirabeau (passage au dessus de l'autoroute)

Antenne relais sur le territoire de Chevannes

9.2. Un paysage fermé de vallées

Le **paysage fermé** des vallées et vallons couvre une bonne partie du territoire. Il accueille les bourgs de Chevannes, de Chevry-sous-le-Bignon et de nombreux hameaux.

Les deux principales vallées qui sillonnent le territoire intercommunal sont les **vallées de la Cléry et du Betz :**

- **La vallée du Betz** apporte toute la diversité d'un paysage bocager assez fermé mêlant prairies, bois et arboricultures.
- **La vallée de la Clery,** située sur la commune de Griselles, constitue un grand sillon de zones humides et de boisements inclus entre deux lignes d'urbanisation le long des RD 32 et RD 115. Cette partie de la vallée est un secteur naturel riche et équilibré.

Les coteaux les plus prononcés sont boisés et la ripisylve qui accompagne les cours d'eau maintient une frange verte lorsque la vallée s'ouvre avec des pentes plus douces.

Chevannes nichée dans la vallée de Sainte Rose

La ripisylve accompagne la Cléry aux abords de la Boismilletterie (Griselles)

Vallée du Betz à Chevry-sous-le-Bignon (entre le bourg et Fourchereau)

Les **chemins ombragés** qui accompagnent ces vallées incitent à la randonnée. Plusieurs itinéraires les parcourent (un PR par commune et les GR dans la vallée de la Cléry).

Les vallées offrent **un paysage humide** avec le Betz le Ru de Sainte-Rose et la Cléry. Quelques vallées sèches aboutissant sur les vallées humides sont aussi présentes dans ce paysage.

PR des deux rivières (12 km) sur la commune de Chevannes

Élevage dans la vallée humide du Betz (les Picardies - le Bignon-Mirabeau)

Vallée du Betz à sec en septembre 2009 (Chevannes entre le Petit Chesnoi et les Bordes)

L'autoroute A6 traverse la vallée du Betz à la limite du Bignon-Mirabeau et de Chevry-sous-le-Bignon. En grande partie masquée par la végétation, elle a peu d'impact dans le paysage de la vallée.

La RD 33 passe sous l'A6 dans la vallée du Betz

Petit ouverture visuelle sur l'autoroute au niveau de Gaugé (Chevry-sous-le-Bignon)

Un patrimoine architectural de qualité est présent dans les vallées :

☞ **A Griselles :**

- Le pont sur la Cléry (dit le Gril de Corbelin) est inscrit monument historique depuis le 10 mars 1929.
- Le moulin Tosset au Sud du bourg est également inscrit monument historique par arrêté du 3 septembre 1991. Il date des 15e et 16e siècles.
- Le moulin des Aulnes présent en amont du bourg n'est pas un monument historique mais présente un intérêt patrimonial certain.

Le Gril de Corbelin

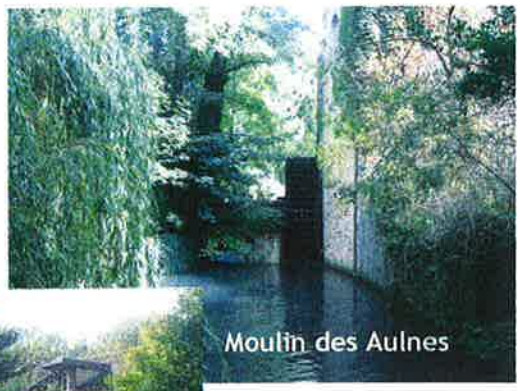
Moulin des Aulnes

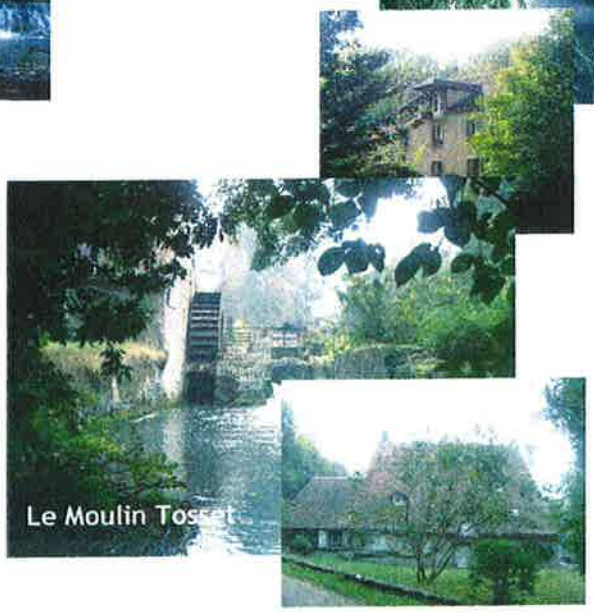
Le Moulin Tosset

☞ **Au Bignon-Mirabeau :** Le château du 19ème siècle est implanté sur la rive du Betz.

☞ **A Chevannes :**

- La chapelle Notre-Dame de la Pitié date du 12ème siècle et du 17ème siècle (restaurée en 2006).
- Un menhir néolithique dit Pierre aux sorciers est classé monument historique par arrêté du 24 février 1910.

☞ **A Chevry-sous-le-Bignon, Chevannes et Griselles :** des lavoirs en bordure des rivières et du ru.

Menhir de Chevannes

Château du Bignon-Mirabeau

Lavoir de Chevry-sous-le-Bignon

Lavoir du 19e siècle à Chevannes

La chapelle Notre-Dame de la Pitié est implantée au creux de la vallée du ru de Sainte-Rose

Lavoir de Griselles

Conclusion
Les zones humides qui sont souvent considérées comme des espaces marginaux ou interstitiels présentent en fait de nombreux aspects intéressants et de multiples qualités qui justifient un meilleur respect de leur caractère et qui constituent des noyaux de biodiversité.

9.3. Un paysage fermé de boisements

Forêt domaniale de Montargis

Chemin de randonnée

Le Sud du territoire de Griselles est occupé par des boisements avec principalement la **forêt domaniale de Montargis.**

Cette forêt constitue une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique. Elle offre un important réseau de chemin. Le GR 13 la traverse depuis Bois-le-Roi.

Depuis peu, l'autoroute **A19** traverse la forêt d'Est en Ouest. Cette infrastructure routière a entraîné des modifications topographiques afin de permettre le croisement avec les voies qui existaient dans cette forêt. On note la présence de passages pour le gibier qui permettent de maintenir les corridors biologiques.

Une décharge en limite de forêt forme un point noir visuel (en rive du C38).

L'A 19 a le plus d'impact au niveau de la RD 115 (passage au dessus de l'autoroute)
Vue sur les passages traversant pour le gibier

Modification du tracé de la RD 115 pour pouvoir traverser l'autoroute.

Le C38 passe sous l'autoroute

Point noir visuel en limite de forêt

10. Le diagnostic urbain

Le territoire est constitué de quatre communes. Chaque commune est composée :

- d'une entité principale, **le bourg,** dont la position varie selon les communes :
  - Griselles et Le Bignon-Mirabeau, le bourg est implanté en limite de Plateau.
  - Chevannes et Chevry-sous-le-Bignon, le bourg est implanté dans la vallée.
- **Des hameaux et de quelques écarts** répartis sur l'ensemble du territoire. Certains hameaux sont de taille importante, comme Bois-le-Roi à Griselles.

Griselles

Chevannes

Hameau des Cottencins (rattaché au bourg de Chevry-sous-le-Bignon)

Le Bignon-Mirabeau

10.1. Les perceptions et entrées de bourg

10.1.1. Les perceptions visuelles

La position des bourgs dans le paysage en conditionne les perceptions.

Les perceptions lointaines de Chevannes et Chevry-sous-le-Bignon sont inexistantes. Implantés dans les vallées, ces bourgs commencent à être perceptibles en arrivant au niveau des entrées.

Sur la commune de Chevry-sous-le-Bignon, seul le hameau des Cottencins, rattaché au bourg, est implanté en limite de plateau et donc visible de loin en arrivant d'Egreville par la RD 146.

Vue depuis la RD 146 en arrivant du Sud sur Chevry-sous-le-Bignon

Première perception sur Chevannes en arrivant du Sud par la RD 315 - Même le clocher de l'église implantée plus en hauteur est masqué par un peuplier.

Vue sur le hameau des Cottencins depuis la RD 146 en arrivant d'Egreville.

Les deux autres bourgs, Griselles et le Bignon-Mirabeau, sont nettement plus perceptibles car implantés en limite de plateau.

Le bourg de Griselles est visible depuis la RD 32 en arrivant de l'Est et de l'Ouest. Il est également perceptible de loin en arrivant du Nord par la RD 315. Depuis ces trois principaux points de vue, les extensions récentes forment un premier plan qui marque le paysage.

Vue depuis la RD 32 en arrivant de l'Est sur Griselles

Sur la commune du Bignon-Mirabeau, le bourg est perceptible de loin principalement depuis la RD 34 en arrivant d'Egreville. Le château d'eau marque plus le paysage que le clocher de l'église.

Vue depuis la RD 32 en arrivant de l'Ouest sur Griselles

Vue sur le Bignon-Mirabeau depuis la RD 34 en arrivant d'Egreville.

Perception du bourg de Griselles en arrivant du Nord par la RD 315

10.1.2. Les entrées de villages

L'image des bourgs est souvent liée aux perceptions lointaines. Elle varie selon que l'arrivée se réalise par le plateau ou par la vallée.

Griselles

Depuis l'axe principal Ouest/Est (R.D.32), les entrées donnent une image **d'un village rue.** Cette impression est renforcée par l'importante ligne droite que forment la voie et les extensions récentes implantées aux entrées.

Entrée Est depuis la R.D.32

Entrée Ouest depuis la R.D.32

L'entrée Nord (R.D.315) est assez banalisée avec un alignement d'extensions récentes sur une seule rive de voie et le centre ancien en fond de perspective.

Entrée Nord depuis la R.D.315

L'entrée Sud (R.D.315) par la vallée est **champêtre** et de meilleure qualité. Une haie taillée annonce l'urbanisation alors qu'elle n'est toujours pas visible

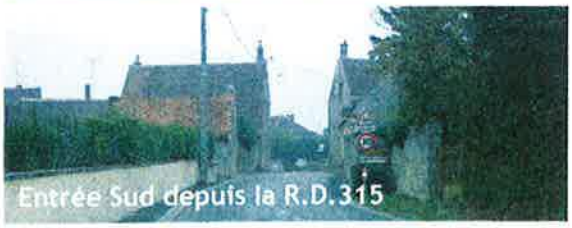
Entrée Sud depuis la R.D.315

Chevannes

L'entrée Nord (RD 315) offre une vision **champêtre**, le bourg n'est pas perceptible.

L'entrée Ouest garde elle aussi un caractère **champêtre** sans vision sur le bourg.

L'entrée Sud (RD 315) est marquée par des pavillons récents. Les terrains de sport présents en limite de plateau annoncent l'entrée du bourg ⇨ **Entrée banalisée**

L'entrée Est est moins logique car située au niveau d'une interruption urbaine alors qu'un alignement de pavillons récents la précède.

Entrée Nord par la RD 315

Entrée Ouest

Entrée Est

Entrée Sud depuis la RD 315

Chevry-sous-le-Bignon

Les panneaux d'entrée de bourg sont peu nombreux et leurs emplacements ne semblent pas toujours cohérents. Seules les entrées sur la RD 146 sont signalées.

Au Sud, l'entrée au caractère champêtre est de **qualité**. Le bâti est noyé dans la végétation.

Au Nord, l'entrée du bourg est indiquée au niveau du hameau des Cottencins et l'inclusion des Cottencins et du Fouchereau au bourg semble **peu logique** car une importante rupture urbaine dans la vallée marque bien la différence entre ces entités.

Entrée Nord par la RD 146 (hameau des Cottencins)

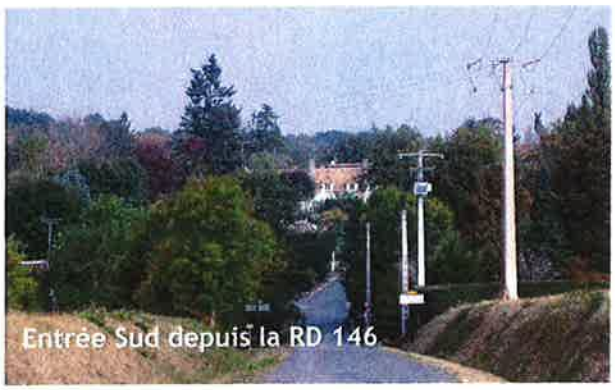
Entrée Sud depuis la RD 146

Le Bignon-Mirabeau

Les entrées Sud (RD 34) et Est (RD 147) offrent une vision **champêtre** dans un paysage fermé. Les premières perceptions du bourg sont possibles uniquement après l'entrée.

L'entrée Nord/Est (RD 33) est marquée par une importante exploitation agricole d'un côté et par un pavillon isolé de l'autre.

L'entrée Sud/Ouest (RD 33) est marquée dans un premier temps par la **vue sur le clocher avec le château d'eau** en arrière plan et, dans un second temps, par des pavillons récents ⇨ **Entrée banalisée**

L'entrée Nord/Ouest (RD 34) est de **qualité** avec d'importants bâtis anciens sur une des rives.

Entrée Est (RD147)

Entrée Sud (RD 34)

Entrée Nord/Est par la RD 33

Entrée Nord/Ouest par la RD 34

Entrée Sud/Ouest depuis la RD 33

10.2. Les centres anciens

10.2.1. Organisation du bâti

Les centres anciens sont de deux types :

- Urbanisation dense avec bâti à l'alignement pour les bourgs implantés en limite de plateaux - Griselles et le Bignon-Mirabeau. Ces deux bourgs sont également les seuls à accueillir des commerces.
- Urbanisation lâche avec présence importante du végétal pour les bourgs implantés dans les vallées - Chevannes et Chevry-sous-le-Bignon.

☞ **GRISELLES**

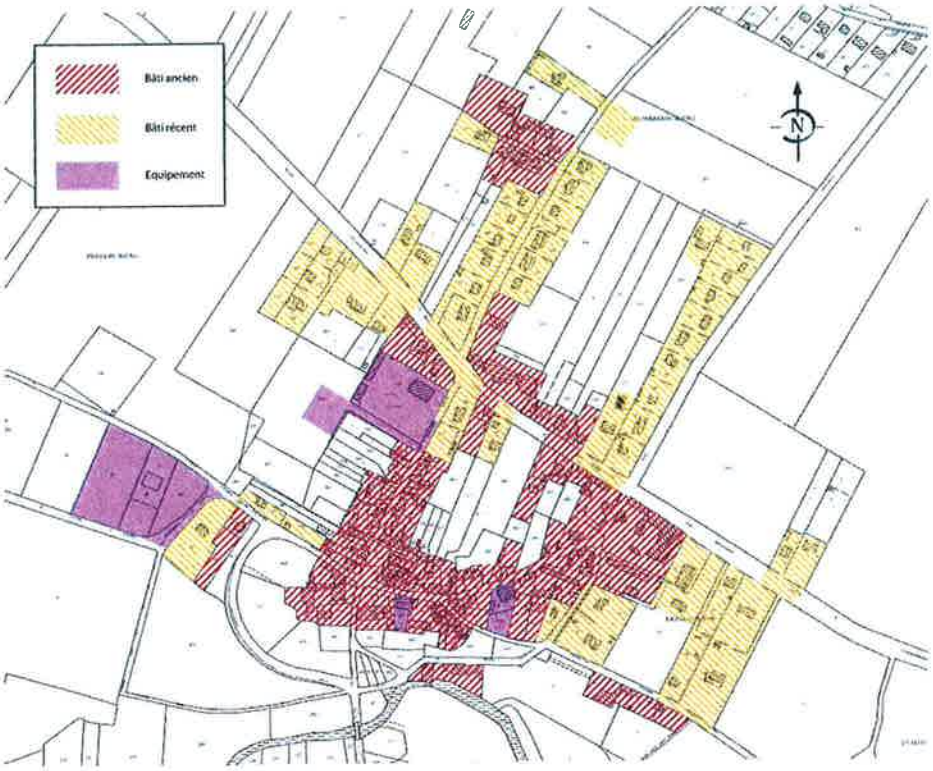

La Place de Verdun forme le cœur du centre ancien avec les principaux lieux de vie (commerces, écoles, église). Le bourg s'est ensuite développé selon deux axes :

- La Rue de la Mairie
- La Rue de la Cléry.

L'urbanisation forme un front de rue continue et la faible emprise des voies oblige souvent le piéton à cheminer sur la chaussée.

Place de Verdun

Front bâti - Rue de Cléry

Le centre ancien s'est donc principalement développé en retrait de l'axe principal formé par la RD 32. L'urbanisation est peu dense sur cet axe, marqué par les deux carrefours qui conduisent au cœur du bourg.

L'emprise de la voie est plus large et l'absence d'aménagement des accotements donne un aspect nettement plus routier aux lieux.

RD 32 - urbanisation lâche et voie d'un aspect routier

Un important corps de ferme marque le carrefour avec la Rue de la Mairie

☞ **CHEVANNES**

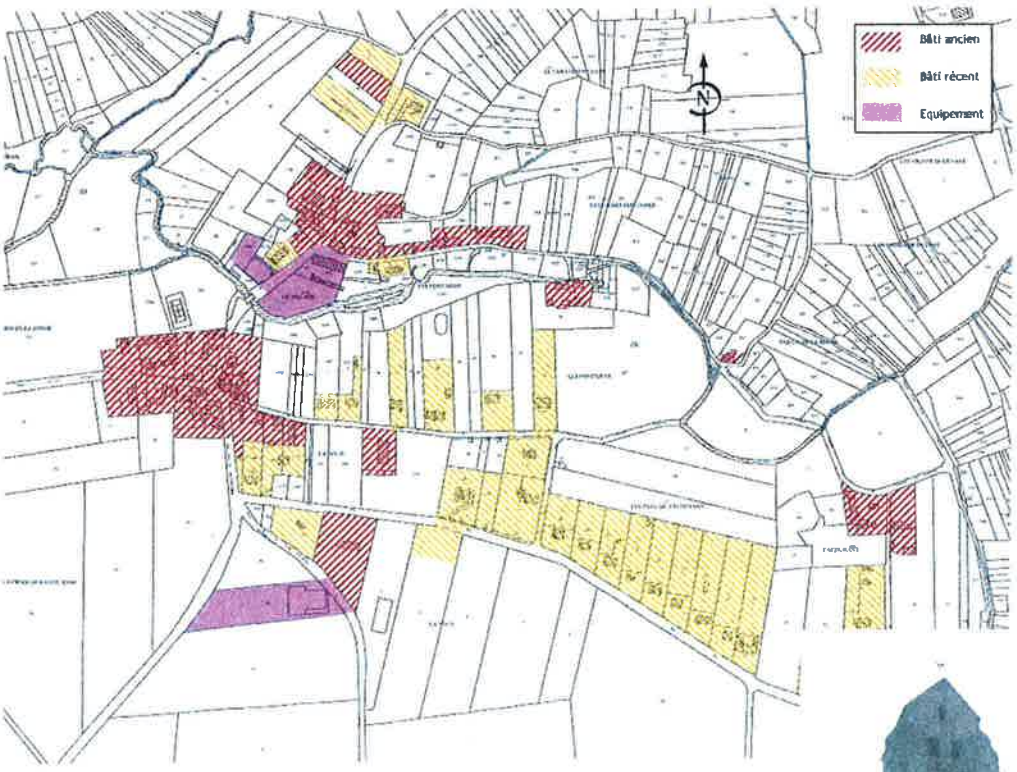

Le centre ancien s'est développé de part et d'autre du ru de Sainte Rose pour former deux entités distinctes, séparées par une importante coulée verte :

Au Nord, la mairie, la salle des fêtes, l'église et des espaces verts collectifs avec un terrain de pétanques forment le cœur du bourg. En direction de la Chapelle Notre-Dame de la Pitié (centre du bourg au Moyen-Âge), quelques bâtiments prolongent le centre ancien le long du Chemin des Fontaines. Cette voie qui longe le ru garde un aspect très intimiste.

L'église Saint Sulpice de la fin du 15e et début du 16e est implantée au point haut du bourg

Au Sud, une urbanisation dense au niveau du carrefour avec la RD 315 représente la deuxième entité du bourg. Le bâti est groupé autour de cours de petites dimensions.

En s'éloignant du carrefour, le bâti devient moins dense et le végétal prend une plus grande importance.

Le Chemin des Fontaines

Parc public sur les rives du ru

Mairie et salle des fêtes

☞ **CHEVRY-SOUS-LE- BIGNON**

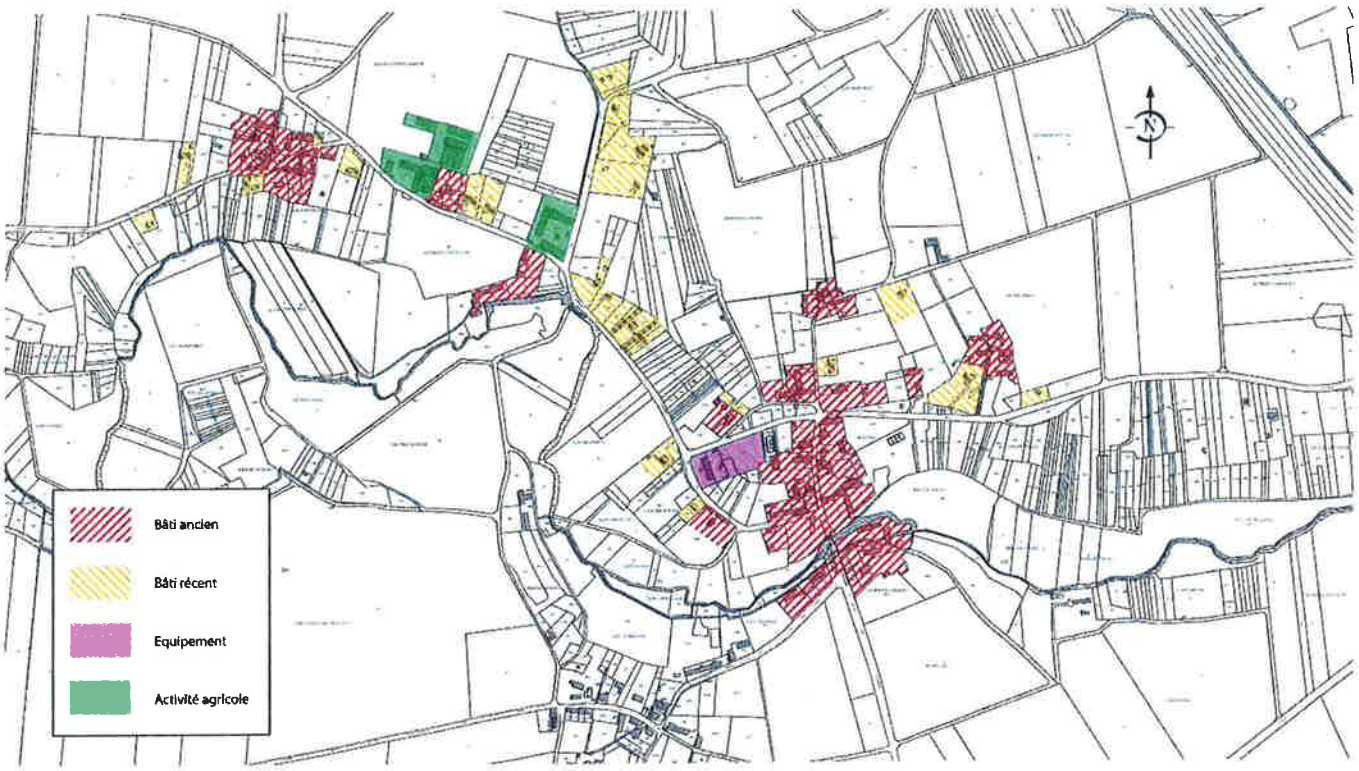

L'urbanisation du centre ancien est très lâche et les espaces verts jouent un rôle important dans l'organisation de l'espace.

Le centre ancien de Chevry-sous-le-Bignon donne l'image d'un village soigné qui cherche à préserver sa qualité de vie.

Le cœur du bourg est difficilement localisable car la mairie est située à l'écart de la rue principale et l'église semble implantée dans un jardin (ancien cimetière).

Espaces verts du bourg

Mairie

Rue principale de Chevry

L'église Saint Jean-Baptiste de la fin du 12e siècle est **inscrite monument historique par arrêté du 5 mai 1950.**

☞ **LE BIGNON-MIRABEAU**

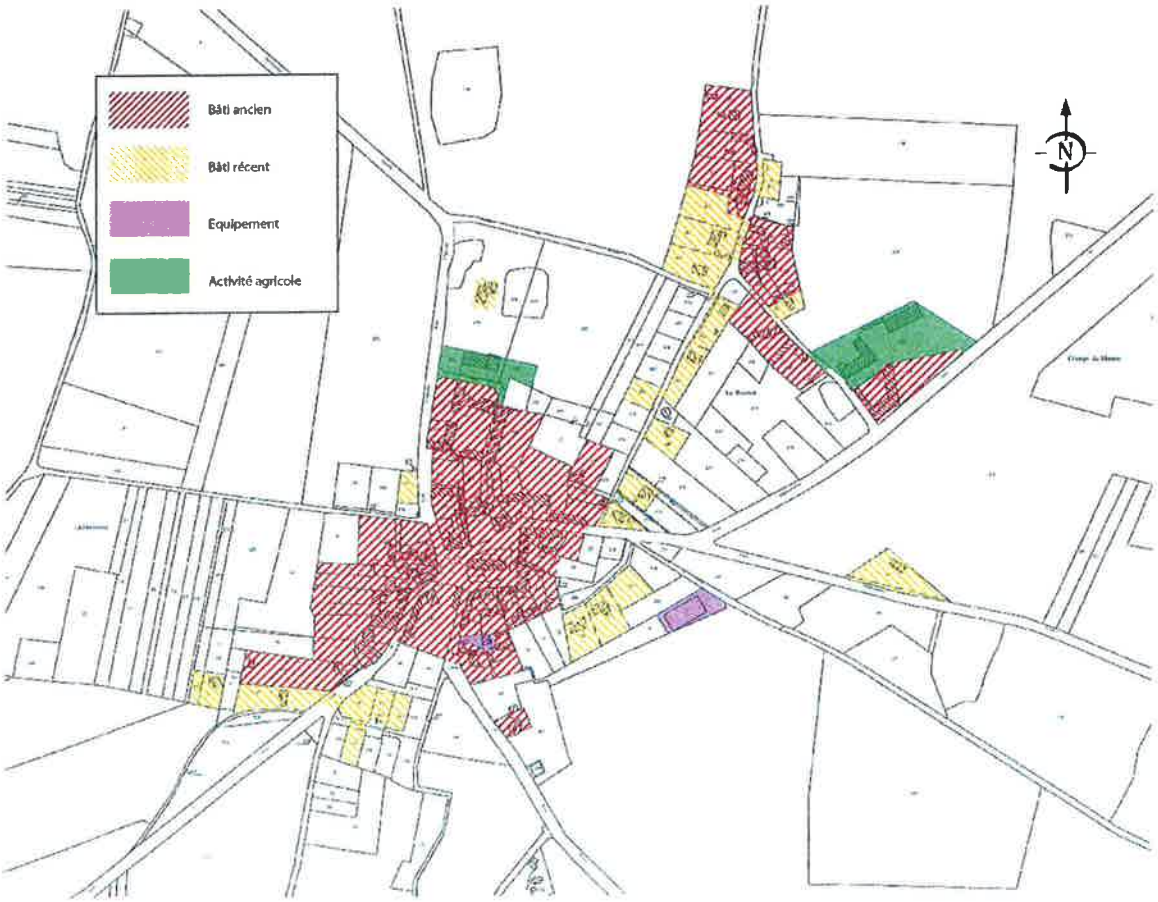

Le centre ancien s'organise autour de la Place Mirabeau. Cette dernière accueille l'église et les commerces du bourg.

La Mairie est implantée en retrait du centre bourg.

L'urbanisation dense forme un **alignement bâti** en rive des voies et cet alignement est prolongé par les murs de clôture.

Certaines voies de faible emprise n'ont pas de trottoir et obligent le piéton à cheminer sur la chaussée.

Mairie

Bâti à l'arrière de la Place Mirabeau

Commerces du Bignon-Mirabeau

Voie de faible emprise

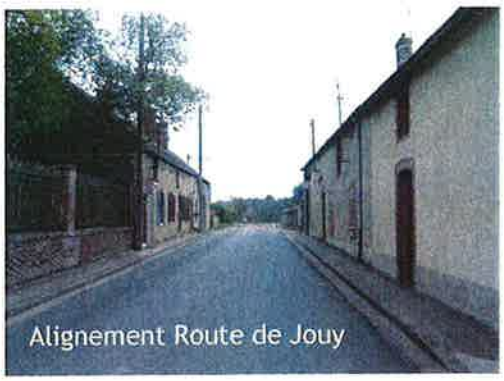
Alignement Route de Jouy

10.2.2. Caractéristiques architecturales

Un patrimoine architectural de qualité et varié est présent dans les centres anciens.

- Des constructions **R+1+combles** (principalement Griselles et le Bignon-Mirabeau) **et R+ combles**
- Les toitures sont soit en **tuiles plates, soit en ardoises.**
- Des murs en **pierres calcaire** apparentes ou enduites et quelques murs en **briques.**
- Présence importante des **briques** au niveau des ouvertures.

Lucarne en briques à Chevannes

Mur en brique au Bignon-Mirabeau

Bâti R + 1 et toitures en ardoises à Griselles

10.3. Les extensions récentes

10.3.1. Organisation du bâti

Les extensions récentes sont très variées selon les bourgs.

☞ **C'est à Griselles** qu'elles sont les plus importantes. Elles se sont développées le long de la RD 32 et principalement le long des voies existantes au Nord de celle-ci. Elles ont finalement englobé l'ancien hameau de la Martinière.

Ce phénomène d'extension le long des voies a abouti à la présence d'un important îlot « non bâti » au cœur de cette urbanisation.

La Martinière incluse dans les extensions récentes

Extension récente rue de la Martinière

Sur la commune, les extensions récentes accueillent également **des équipements** : une nouvelle école maternelle, les locaux techniques et la salle polyvalente Henriette Lentz.

La salle polyvalente de Griselles

☞ **A Chevannes,** les extensions récentes sont principalement présentes à l'Est, en dehors des limites du bourg.

Un important alignement de pavillons est présent rue des Sablons. Il précède une interruption urbaine (occupée en partie par un verger) qui marque l'entrée du bourg.

Plus dans la vallée et parallèlement à cette voie, la rue de la Folie accueille également des extensions récentes mais de nombreuses « **dents creuses** » sont présentes.

Interruption urbaine au niveau de l'entrée Est du bourg.

Rue des Sablons - extensions récentes en dehors des limites du bourg.

« Dents creuses » Rue de la Folie

☞ **A Chevry-sous-le-Bignon,** les extensions récentes sont **très limitées**. Quelques rares pavillons sont présents dans le centre ancien.

Les principales extensions récentes sont situées au niveau des hameaux rattachés au bourg. Elles sont également implantées au milieu de la végétation des coteaux et donc peu perceptibles.

Pavillon récent en limite du centre ancien

Pavillon dans le hameau des Cottencins (rattaché au bourg)

Pavillon jamais terminé aux Cottencins

☞ **Au Bignon-Mirabeau,** c'est à l'Est et au Sud du bourg que les extensions récentes sont les plus présentes.

Au Sud, un petit lotissement récent marque l'entrée du Bourg.

Au Nord/Est, Rue du Château d'Eau, l'implantation des pavillons est continue et a fini par inclure le hameau du Buisson au bourg.

Pavillon récent dans la hameau du Buisson

Petit lotissement récent de l'entrée Sud

Urbanisation linéaire Rue du Château d'Eau

10.3.2. Caractéristiques architecturales

Les extensions récentes sont traditionnelles. On observe des pavillons aux toits à 4 pans pour les constructions des années 60-70 et à 2 pans pour les années suivantes. Les crépis sont de teintes claires.

Pavillon récent à Chevannes

Chevry-sous-le-Bignon - première extensions récentes

Le Bignon-Mirabeau

Griselles - extensions récentes en entrée de bourg

10.4. Les hameaux et autres entités bâties

10.4.1. Les hameaux

Les hameaux sont nombreux et répartis sur l'ensemble du territoire. Ils sont implantés aussi bien sur le plateau que dans les vallées. Leurs dimensions sont variables avec une particularité pour le hameau de Bois-le-Roi à Griselles qui accueille plus d'habitants que le bourg. Des fermes sont encore présentes dans certains hameaux.

Le hameau des Bordes au Bignon-Mirabeau visible dans le paysage ouvert du plateau

Le hameau « les Petites Ronces » (Griselles) ne comprend que des activités agricoles

Le Wattier (Chevannes) habitat dense et voie étroite

La ferme des Rondiers (Chevry-sous-le Bignon)

Les Beaucerons (Griselles)

La partie ancienne des hameaux est souvent dense avec d'anciennes fermes et des bâtiments implantés en bordure d'une voie de faible largeur.

L'arrivée des extensions récentes a souvent déstructuré l'organisation d'origine.

Le hameau des Fourneaux (Griselles) présente une organisation particulière. Il regroupe plusieurs îlots bâtis anciens dispersés. Il s'étend avec des extensions récentes mais l'ensemble comprend encore des « dents creuses » et des ruptures urbaines importantes qui constituent un tissu bâti lâche.

Le hameau des Rondiers (Chevry-sous-le-Bignon) bâti dense

Les Chassins (Griselles)

Les Thibaults (Chevry-sous-le-Bignon)

Les extensions récentes sont souvent présentes dans les hameaux et prennent parfois plus d'importance que le bâti ancien. Cette situation est présente principalement sur la commune de Griselles. Leur développement va parfois jusqu'à relier deux hameaux.

Les hameaux du Chesnoy et des Chassins sont désormais reliés par des extensions récentes

Les importantes extensions récentes du hameau de Maison Rouge (Griselles) ont un impact dans le paysage ouvert

Le hameau des Chalumeaux en limite Est du Bignon-Mirabeau s'est fortement développé dans la partie boisée

Le hameau de Bois-le-Roi est composé d'une mixité du bâti ancien et récent.

A l'origine, les bâtiments sont assez éparts et les constructions récentes viennent progressivement relier les différents îlots. Les « dents creuses » restent cependant nombreuses.

Le hameau s'est développé en direction de la forêt de Montargis avec notamment le Clos Ragée (lotissement implanté dans le bois).

Bois-le-Roi possède des espaces publics avec la présence de mares qui permettent de préserver un caractère rural aux lieux.

Une chapelle est également implantée dans le hameau.

Le patrimoine architectural est important car deux châteaux forment les limites Ouest et Nord du Hameau.

Château de la Fontaine au Nord du hameau

Château de Bois-le-Roi

Espace public aménagé

Chapelle

Mare au cœur du hameau

10.4.2. Les îlots bâtis et écarts isolés

Plusieurs îlots bâtis récents sont présents à l'extérieur des bourgs.

Le lotissement de La Pente des Renards est implanté dans un massif boisé en limite Est de Griselles, en rive de la RD 32.

Le lotissement La Ratonnerie au Bignon-Mirabeau est implanté en rive de la RD147.

La Pente des Renards en limite Est de Griselles

La Ratonnerie au Bignon-

Plusieurs **fermes importantes** ponctuent le paysage.

Quelques **activités isolées** sont implantées à l'extérieur des bourgs en bordure de la RD 33 au Bignon-Mirabeau et non loin de la RD 315 à Chevannes.

Activité en bordure de la RD 33 (le Bignon-Mirabeau)

Blanche Forêt (Chevannes)

Activité à Chevannes

Ferme des Chéneaux (Griselles)

10.4.3. Les caractéristiques architecturales

En dehors des extensions récentes des hameaux, on observe un **bâti ancien traditionnel** qui se caractérise par :

- des bâtiments R et R + combles dans les hameaux,
- des fermes isolées avec des bâtiments de dimensions importantes,
- de toitures en tuiles,
- des murs en pierre calcaire,
- des entourages d'ouvertures en briques et en pierres de taille,
- quelques rares colombages.

Bâtiment à Courvilaine (Griselles)

Murs en pierres et entourages briques - Les Courillons (Chevry)

R + combles à Bois-le-Roi (Griselles)

Un bâtiment ancien accueille des logements locatifs au hameau des Courillons (Chevry-sous-le-Bignon).

Logements locatifs aux Courillons (Chevry-sous-le-Bignon)